



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE JANVIER 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
BPE	: Bureau Provincial de l'Education
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
BRARUDI	: Brasserie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNPK	: Centre Neuropsychiatrique de Kamenge
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FBU	: Franc Burundais
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REGIDESO	: Régie de Distribution de l'Eau et l'Electricité
RN	: Route Nationale
RPA	: Radio Publique Africaine
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VIH-SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de janvier 2023. Nos lecteurs constateront que tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont peut-être pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

✚ Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population dans diverses localités du pays ont été très nombreux mais les principaux sont liés :

- 1- A des bavures commis par les Imbonerakure tel que les destructions des infrastructures, des attaques des personnes innocentes, des cas de vol, des assassinats, ...
- 2- A des destructions des champs de cultures et des maisons causées par des pluies torrentielles,
- 3- Au trafic des êtres humains,
- 4- Au vol

Le domaine politique a été caractérisé surtout par :

- la destruction d'une salle du parti CNL par des Imbonerakure en commune Nyabitsinda, province Ruyigi.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales,
- des jugements des crimes de flagrance,
- La condamnation d'une journaliste de la radio Igicaniro

Au point de vue social, notre rapport se penche sur la recrudescence de la pandémie du Covid – 19 dans le pays.

✚ En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

✚ Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

✚ En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

✚ Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de janvier 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Un malade d'épilepsie battu en commune et province Gitega

Le 3 janvier 2023, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, Richard Niyongabire a été retrouvé dans une petite brousse suite à une crise d'épilepsie. Il a été gravement battu par un groupe de cinq Imbonerakure dirigés par Protais Gacurabuhoro, directeur de l'ECOFO de Birohe et, en même temps, responsable des Imbonerakure dans cette localité. Selon des sources sur place, la victime a reçu plusieurs coups de couteaux lui infligés par des Imbonerakure en patrouille nocturne. Il avait plusieurs blessures, au niveau des bras, après cet acte ignoble. Il a été jeté dans la brousse non loin de l'Université Polytechnique de Gitega. Le chef de colline de Birohe a signalé que les auteurs du crime ont accepté de régler la facture des soins de santé de la victime.

2-Trois pêcheurs morts de l'épidémie de choléra en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 4 janvier 2023, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois pêcheurs sont morts suite à l'épidémie de choléra après avoir été évacués à l'hôpital privé Baho de Kajaga. Selon des sources sur place, ces pêcheurs travaillaient sur la plage de pêche de Kajaga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Le 5 janvier 2023, trois autres pêcheurs sont tombés malades et ont été hospitalisés à ce même hôpital. Le manque de latrines et d'eau potable est en grande partie à la base de cette épidémie. Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi a suspendu toutes les activités sur cette plage. Cette même autorité a donné un délai d'une semaine pour construire un bloc de trois latrines à cet endroit. La même autorité a promis de contacter la REGIDESO afin d'approvisionner cette plage en eau potable.

3-Destruction des salles de classe en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 5 janvier 2023, sur la colline 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des pluies torrentielles ont détruit six salles de classes, une salle des professeurs et une bibliothèque du Lycée Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Ir Jean Paul Ndikumana, Directeur dudit Lycée et Président du Conseil communal de Mutimbuzi a demandé aux bienfaiteurs de venir en aide à cette école car en plus de ces infrastructures détruites, des documents et du matériel scolaire des enseignants et d'élèves ont été endommagés.

4-Vingt maisons détruites en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 5 janvier 2023, vers l'après-midi, sur le site Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, vingt maisons appartenant aux déplacés des eaux de Gatumba ont été détruites par la pluie mêlée du vent violent. Le chef du site Buhomba, Vincent Niyongabo a précisé qu'il a sollicité une assistance de ces déplacés auprès du Ministère ayant la Solidarité dans ses attributions.

5- Fouille perquisition en commune Buhiga, province Karuzi

Le 8 janvier 2023 vers 6 heures, sur la colline Gasenyi I, sur la sous-colline Kiganga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, la police accompagnée de l'administrateur communal, Thérence Bacebaseme et le chef de zone, Félicien Ndikumahoro, a mené une fouille perquisition chez Félix Nimubona, membre du parti CNDD/FDD, âgé de 33 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, 60 litres d'une boisson

d'ananas prohibée appelée « umunanasi » ont été saisis et versés par terre. Selon les mêmes sources Félix Nimubona a été conduit au cachot de la police à Buhiga.

6- Deux démobilisés blessés en commune Gashikanwa, province Ngozi

Le 10 janvier 2023, dans un hôtel situé en commune Gashikanwa, province Ngozi, 2 démobilisés de la police et de la FDNB ont été blessés dont l'un grièvement par balle et l'autre, par coups infligés par des policiers et des membres de la milice Imbonerakure. Ces personnes avaient pris deux chambres dans un hôtel situé au centre de la commune de Gashikanwa en province de Ngozi, dans la nuit du 9 janvier 2023. Ils sont originaires de la commune Mutimbuzi en province Bujumbura rurale. Ils ont été suspectés dans la matinée du 10 janvier 2023 comme étant des malfaiteurs. La police a été alertée. Des Imbonerakure ont utilisé la force pour les faire sortir des chambres de l'hôtel. Des policiers se sont précipités et ont trouvé une bagarre entre ces Imbonerakure et ces deux hommes. Un policier a tiré sur l'un des suspects qui a reçu une balle au niveau de la jambe. L'autre a été grièvement blessé par des coups lui infligés par des Imbonerakure et des policiers. La victime de la blessure par balle a été admise à l'hôpital de Ngozi tandis que son camarade est détenu au cachot de la police judiciaire de Ngozi. Les témoins sur place ont indiqué qu'aucun effet suspect n'a été découvert dans les chambres des deux anciens membres des forces de défense et de sécurité.

7-Plusieurs hectares de champs de cultures détruites en commune Kigamba, province Cankuzo

Le 12 janvier 2023, dans l'après-midi, en zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, plusieurs hectares de champs de cultures ont été détruites par des pluies mêlées de vent et des grêles. Selon des sources sur place, ces destructions de champs de cultures ont été enregistrées notamment sur les collines de Saswe, de Kitumva et Muguruka, zone Gitanga, commune Kigamba où quarante-huit hectares de haricots, cinquante-quatre hectares de manioc, soixante-six hectares de bananes, soixante-dix-neuf hectares de maïs et trois hectares de pomme de terre ont été endommagés par ces pluies. Sur la colline Kibungo, sept hectares de maïs et onze hectares de manioc ont été aussi détruits par des pluies. Ces pluies diluviennes ont causé aussi des dégâts sur les collines voisines de Shinge, Gitanga et Mashinga. Selon les mêmes sources, cette destruction des champs de cultures a eu lieu au moment où des prix des denrées alimentaires ont connu une hausse sur des marchés et la population espérait que la récolte allait être bonne pour entraîner la chute des prix sur le marché.

8-Dix-neuf enfants victimes de trafic des êtres humains en commune et province Rutana

Le 16 janvier 2023, sur la route Gitega-Rutana, colline et zone Gitaba, commune et province Rutana, Symplique Irakoze, chauffeur d'un bus de transport en commun Bujumbura-Matana, a été arrêté par la police routière et a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon des sources sur place, il transportait 19 mineurs dont l'âge varie entre 13 ans et 15 ans, vers la Tanzanie. Selon les mêmes sources, le 17 janvier 2023, le TGI Rutana a auditionné le chauffeur dans le cadre des affaires en flagrance et l'a condamné à une peine de servitude pénale de 7 ans tandis que le bus a été mis à la disposition de l'Etat. Ces enfants sont retournés dans leurs communes d'origine, Bugenyuzi en province Karuzi et Gahombo en province Kayanza.

9-Une femme et sa petite fille mortes en commune Kabarore, province Kayanza

Le 20 janvier 2023, vers 18 heures, sur la colline Mugongo, zone et commune Kabarore, province Kayanza, Marguerite Mpawenimana, âgée de 60 ans et sa petite-fille, Divine Niyokwizera, âgée de 8 ans, sont mortes foudroyées lorsqu'elles s'abritaient sous un arbre. Selon des sources sur place, elles venaient des champs

quand une pluie mêlée de grêle s'est abattue dans la localité..Elles ont été enterrées le lendemain par leurs familles.

10-Vol du matériel informatique au Lycée communal Mwaro II, commune Kayokwe, province Mwaro

Dans la nuit du 26 janvier 2023, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, des gens non identifiés ont volé 2 ordinateurs, 1, unité centrale et un onduleur au Lycée communal Mwaro II situé en commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, ces machines étaient gardées par des policiers. Le lendemain, Léonidas Bashirahishize, directeur dudit lycée a constaté le vol et l'a déclaré auprès du procureur. Selon les mêmes sources, une fouille perquisition a été menée chez le directeur mais rien n'a été saisi. Signalons que 7 ordinateurs avaient été octroyés à cette école par le Projet Fibre Optique et le Ministre de l'Education Nationale allait les présenter officiellement en date du 30 janvier 2023.

II.2. Du contexte politique

1- Un local du parti CNL brulé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dans la nuit du 19 janvier 2023, un local du parti CNL situé sur la colline Nyaruganda, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, a été détruit et brûlé. Selon nos sources, les auteurs de l'acte n'ont pas été identifiés mais les responsables de cette formation politique d'opposition soupçonnent des membres de la milice Imbonerakure car ce sont ceux qui font de patrouilles nocturnes dans la localité. Barthélémy Nzirubusa, responsable local du CNL déplore qu'aucune enquête n'ait été ouverte.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de janvier 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également le cas d'un personne enlevée et portée disparue en commune et province Gitega ainsi que le cas du *journaliste Floriane Irangabiye condamnée par le TGI de Mukaza, en Mairie de Bujumbura.*

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de janvier 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Trois personnes arrêtées en commune et province Rumonge

Le 1^{er} janvier 2023, sur la colline Busambi, zone Kigwena, commune et province Rumonge, 2 burundais à savoir Protais Ntirampeba, Ndikumana et un congolais nommé Mateso, ont été arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure et remis aux policiers qui les ont conduits au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, ces victimes étaient en provenance de la République Démocratique du Congo à bord d'un bateau de transport congolais dans la nuit du 31 décembre 2022. Selon les mêmes sources, les victimes ont été accusées d'être entrées illégalement au Burundi.

2-Douze membres du parti CNL arrêtés en commune Mugamba, province Bururi

Le 2 janvier 2023, sur la colline Gozi, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, des policiers du commissariat communal de Mugamba ont arrêté 12 membres du parti CNL lors d'une fouille et perquisition dans leurs différents ménages. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées sont Vital Hategekimana, Dieudonné Yamuremye, Audace Nizondabira, Jean Claude Tuyininahaze, Fleury Uwimana, Jean Marie Nkengurutse, Fabien Nijimbere, Jean Bosco Niyukuri, Thierry Ndayihereje, David Kabushemeye, Léonard Nizirampa et Honorine Kwizera. Selon les mêmes sources, chez Augustin Irambona, ils y ont trouvé un pantalon imperméable militaire et ils ont été accusés de préparer une réunion.

3-Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Le 4 janvier 2023, vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Déo Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans, a été tabassé et arrêté par un policier surnommé Rutozi accompagné par le prénommé Gérard, membre de la milice Imbonerakure avant d'être conduit au cachot par le prénommé Eric, OPJ. Selon des sources sur place, le lendemain, cet OPJ lui a informé qu'il avait été arrêté car il avait refusé de répondre à une convocation lui envoyée en date du 2 janvier 2023 suite aux plaintes d'un conducteur de taxi-moto qui lui demandait de lui payer de l'argent qu'il lui devait dans une affaire d'achat d'une carte mémoire. Alors, cet OPJ a conditionné sa libération par le paiement d'une somme de 38.000 FBU dont 8.000 FBU pour le conducteur de taxi-moto et il a été libéré le soir du 5 janvier 2023 après avoir payé cet argent.

4-Un enfant arrêté en commune Kabarore, province Kayanza

Le 6 janvier 2023, vers 17 heures, à la frontière communément appelée "Ku rugabano", sur la sous-colline Gateko, colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Athanase Nsabyumva, âgé de 13 ans, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza. Selon Berchmans Nsaguye, Administrateur de la commune Kabarore, cet enfant a été attrapé à la frontière burundo-rwandaise avec une quantité de 3,5 kg des minerais de type colombo tantalite qu'il voulait vendre au Rwanda. Selon les mêmes sources, l'enfant a été vu par la population quand il marchait en ayant du mal à garder l'équilibre à cause du poids de ce qu'il transportait. La police de Kayanza a fait savoir que des enquêtes ont commencé afin d'identifier le vrai propriétaire du minerai et de libérer l'enfant.

5-Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba

Le 10 janvier 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Elysée Irankunda, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Muresi de la commune Makamba, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté, à son domicile sis à Kabondo et a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, il a été accusé de vol dans des ménages qui n'ont pas été précisés. Selon les mêmes sources, un OPJ lui a ordonné de payer une somme de 50.000 FBU servant de son transport et de 2 policiers pour qu'il puisse comparaître au parquet de Makamba, en date du 17 janvier 2023.

6-Un ex-FAB arrêté en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 12 janvier 2023, le matin, à l'endroit communément appelé « Kumajambere », au centre de Kibumbu, sur la colline Musama, commune Kayokwe, province Mwaro, Elvis Nzigamasabo, vivant avec un handicap physique, ex-FAB à la retraite, membre du parti MSD, a été arrêté par Eliphaz Niyongabo, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, Elvis Nzigamasabo discutait avec d'autres personnes. Il a été embarqué à bord du véhicule de marque TI de ce responsable du SNR et conduit au cachot de la police à Mwaro. Selon les mêmes sources, son téléphone a été fouillé et il a été accusé d'avoir

donné des informations diffusées par la RPA le 2 janvier 2023 et d'avoir organisé une réunion sans permission avec 4 handicapés de guerre. Toutefois, l'intéressé n'a cessé de rejeter les accusations. Ses proches ont dit qu'il s'agit de fausses allégations et ont exigé sa libération.

7-Cinq personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province de Makamba

Le 18 janvier 2023, en commune Nyanza-lac, province de Makamba, cinq personnes dont deux agents travailleurs à l'hôpital et 3 agents d'une société de gardiennage ont été arrêtées et conduites au cachot du parquet de Makamba par le médecin directeur de l'hôpital Nyanza-lac, Ernest Uwezo, à bord de son véhicule. Selon des sources sur place, ce médecin directeur qui avait été convoqué par le parquet de Makamba leur avait demandé d'aller témoigner à sa décharge dans une affaire qui l'oppose à un commerçant de pièces métalliques usées œuvrant au chef-lieu de la commune Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, l'origine de cette affaire remonte dans la nuit du 11 août 2022 quand un tuyau métallique utilisé sur un dépotoir de médicaments périmés a été volé.

8-Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

Le 18 janvier 2023, en commune et province Muyinga, le prénommé Fulgence surnommé Kimito a été arrêté par le chauffeur de l'administrateur communal sur l'ordre du gouverneur de la province Muyinga. Selon nos sources, le motif de cette arrestation est qu'il a balancé, dans le groupe WhatsApp des exploitants des bistrotts, une audio contenant des propos de division ethnique. Selon les mêmes sources, dans l'audio, on pouvait entendre les propos comme : « les serveurs des produit BRARUDI au Méga SSD Muyinga, servent uniquement les Hutus ». Selon les mêmes sources, il a passé deux semaines à la PJ sans, toutefois, être auditionné.

9-Six personnes arrêtées en commune et province Muyinga

Le 23 janvier 2023, au centre-ville, commune et province Muyinga, six personnes dont des serveurs et gérants de cabarets à savoir Esta et Diomède Nzigamiye ont été arrêtés et conduits au cachot de la police judiciaire de Muyinga par l'ordre de l'administrateur de cette commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de la hausse des prix des produits BRARUDI. Selon les mêmes sources, les exploitants de ces cabarets, Pasteur Macumi, Jean Baptiste Macumi, Marie Claire Uwitonze, Butoyi, Vianney et Jean Marie Murorasa se sont vu retirer leurs licences de commerce des produits BRARUDI mais sont restés libres alors que leurs employés étaient dans les cachots. Le 24 janvier 2023, Amédée Misago, administrateur de la commune Muyinga a pris une décision de fermer les six cabarets de commercialisation des produits BRARUDI à cause du non-respect des prix fixés par le Gouvernement.

10-Trente femmes commerçantes arrêtées en province Ruyigi

Le 25 janvier 2023, à environ 1 kilomètre de l'entrée du marché, au centre-ville, commune et province Ruyigi, 30 femmes commerçantes détaillantes ont été arrêtées et conduites au cachot du Commissariat de police par le prénommé Gentil, Commissaire provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, elles étaient allées à la recherche des produits vivriers apportés par des agriculteurs. Selon les mêmes sources, ces femmes ont été libérées, le même jour vers 18 heures, après avoir payé 10.000 FBU d'amende chacune. Soulignons que la semaine précédente, l'administrateur de Ruyigi, Antoinette Semugara avait infligé une amende de 10.000 FBU aux commerçants détaillants.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

- **Une personne enlevée en commune et province Gitega**

Le 5 janvier 2023, vers 11 heures, au quartier Nyabiharage, commune et province Gitega, Révérien Niyonkuru, agent du secrétariat public de cette localité, résidant au Quartier Mushasha de la même commune, a été enlevé par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de marque Toyota, type Jeep Prado sans numéro d'immatriculation. Selon des sources sur place, Révérien Niyonkuru avait été appelée par téléphone par une personne inconnue qui lui disait qu'elle voulait lui donner un travail urgent. Le véhicule au bord duquel se trouvait le ravisseur était garé devant les galeries, tout près du monument Monseigneur Joachim Ruhuna, au bord de la route. Selon les mêmes sources, à son arrivée, Révérien Niyonkuru a été intimé l'ordre d'entrer vite dans le véhicule par un policier sorti dudit véhicule et armé d'un fusil de type pistolet avec des menottes. Le véhicule a roulé à toute allure et a pris la direction de la route Gitega-Muramvya. Depuis ce jour, Révérien Niyonkuru a été introuvable. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de la ville Gitega mais en vain.

II.3.3. De la condamnation du journaliste Floriane Irangabiye

- **Un journaliste condamné en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

Le 3 janvier 2023, le TGI Mukaza a condamné Floriane Irangabiye, journaliste de la radio Igicaniro à une peine de 10 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU. Selon des sources sur place, Floriane a été accusée d'atteinte à l'intégrité du pays. Ses avocats ont plaidé non coupable pour leur client en montrant qu'elle a été poursuivie à cause de son métier et de ses opinions qu'elle avait exprimé lors des différentes émissions. Ses avocats ont interjeté appel à la cour d'Appel de Bujumbura Mairie.

II.3.4. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrances et autres

1- Deux commerçants condamnés en province Muramvya

Le 21 janvier 2023, vers 18 heures, dans un procès de flagrance, le TGI Muramvya a condamné Innocent Niyuhire et Ramazani Girukwishaka, tous vendeurs de viande à 1 an de servitude pénale ainsi qu'une amende de 100.000 FBU chacun. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir vendu 1 kilogramme de la viande sans os à 12.000 FBU alors que le prix fixé par le gouvernement est de 11.000 FBU. Selon les mêmes sources, la viande restante saisie a été distribuée à un groupe des membres de la milice Imbonerakure du centre Muramvya sur l'ordre du procureur de la République tandis que les 2 condamnés ont été conduits à la prison de Muramvya.

2- Procès de flagrance prononcé par le TGI Kayanza

Le 24 janvier 2023, dans un procès de flagrance de l'assassinat de Marcel Nyandwi, le TGI de Kayanza a condamné Marc Ngendakumana, fraudeur de minerais à 2 ans de servitude pénale et une amende de 10.000.000 FBU, Claude Nahimana, policier qui venait arrêter Marc Ngendakumana, a été condamné à une peine d'une année de servitude pénale et une amende de 50.000 FBU tandis que Ferdinand Bikorimana, lui aussi policier qui venait arrêter Marc Ngendakumana, à une peine de servitude pénale de 2 ans, une amende de 500.000 FBU ainsi qu'un dédommagement moral de 5.000.000 FBU à donner à la famille de la victime. Rappelons que cet assassinat avait eu lieu le 19 janvier 2023, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, quand les policiers Ferdinand Bikorimana et Claude Nahimana du Commissariat communal de Kabarore sont allés arrêter Marc Ngendakumana (cfr le point I.1.1.1.b. du présent rapport).

3- Procès de flagrance prononcé par le TGI de Kirundo

Dans un procès en flagrance du 25 janvier 2023, le TGI de Kirundo a condamné à une peine de 20 ans, le caporal-chef Pascal Hakizimana, époux de Patricie Cizanye et Mathias Bizimana, leur voisin et coauteur, a été condamné à une peine de 5 ans de prison ferme. Ils ont été reconnus coupables du meurtre de Patricie Cizanye commis en date du 23 janvier 2023. Dans ce procès, les deux auteurs ont indiqué qu'il s'agit d'un acte involontaire. Précisons que le meurtre a eu lieu sur la sous-colline Bihembe, colline Monge, commune Ntega, province Kirundo.

Bref et sans être exhaustif, au moins 61 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 personne a été enlevée et portée disparue tout au long du mois de janvier 2023.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De la situation du COVID-19 au Burundi

La pandémie du Covid-19 a repris surface dans notre pays depuis le mois de décembre 2022. En effet, au cours du mois de janvier 2023, des centaines de cas testés positifs ont été enregistrés à la prison de Bubanza, en commune Bukinanyana de la province Cibitoke et en province Bururi, plus précisément aux Lycées Bururi, Rutovu, Rubanga, Matana ainsi qu'à l'ECOFO Rutovu.

Dans tous les cas, les autorités administratives et sanitaires sensibilisent la population au respect des mesures préventives.

1-Cent quarante-cinq prisonniers testés positifs au COVID-19 à la prison de Bubanza

Du 9 au 15 janvier 2023, à la prison de Bubanza, sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, 514 prisonniers ont subi le test de dépistage du COVID-19 par des agents du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le VIH/SIDA. Selon des sources sur place, 145 prisonniers dont 4 femmes ont été dépistés positifs. Selon les mêmes sources, les malades ont été soignés à l'hôpital de Bubanza et avant d'être confinés dans cette même prison.

2-Deux cent soixante-quatre élèves testés positifs au COVID-19 en province Bururi

Les 17 et 20 janvier 2023, des agents des hôpitaux de Rutovu, de Matana et de Bururi, en province Bururi ont effectué des descentes dans les établissements du Lycée Rutovu, ECOFO Rutovu, Lycée Rubanga et Lycée Bururi où 264 cas ont été testés positifs. Selon des sources sur place, le 17 janvier 2023, quatre-vingt-douze élèves ont été testés positifs et, le 20 janvier 2023, cent soixante-douze élèves ont été testés positifs au covid-19.

3-Soixante-dix-neuf personnes testées positives au COVID-19 en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Les 17 et 20 janvier 2023, soixante-dix-neuf personnes ont été testées positives au COVID-19 en commune Bukinanyana, province Cibitoke par des agents de l'Hôpital Ndora et du CDS Butara. Selon des sources sur place, le 17 janvier 2023, au Lycée de Butara et au Lycée communal Bukinanyana, commune Bukinanyana, province Cibitoke, trente-quatre élèves ont été dépistés positifs au COVID-19 et ils ont été confinés à cet hôpital. Le 20 janvier 2023, sur les collines Tara, Ndora et Bumba, quarante-cinq personnes ont été testées également positives au COVID-19. Ces dernières ont reçu des médicaments et sont rentrées chez elles pour suivre le traitement médical. Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana a tranquilisé

les habitants de cette commune en les informant que les médicaments sont disponibles, que les malades du covid-19 sous traitement guérissent et a invité tous les chefs de zone de Bukinanyana de multiplier des séances de sensibilisation en faveur de la population pour prévenir la pandémie du COVID-19.

II.4.2. Des autres faits sociaux

1- Interdiction de la vente du maïs en province Cibitoke

Le 24 janvier 2023, lors d'une réunion de sécurité, le Colonel de Police Carême Bizosa, Gouverneur de la province Cibitoke, a interdit la vente du maïs frais aux commerçants dans les marchés de la province Cibitoke afin de réduire des cas de vols du maïs frais dans des champs. Cette autorité administrative de cette province a également interdit la vente du maïs grillé et cuit dans des places publiques. Selon des sources sur place, le Gouverneur a précisé que, pour vendre le maïs frais, on devra présenter un document délivré par l'autorité administrative à la base précisant que c'est sa production. Selon les mêmes sources, des femmes vivant de la vente du maïs frais et cuit demandent la levée de cette mesure qui viole leurs droits d'exercer librement leur travail.

2- Trois pêcheurs morts de l'épidémie de choléra en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 4 janvier 2023, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois pêcheurs sont morts suite à l'épidémie de choléra après avoir été évacués à l'hôpital privé Baho de Kajaga. Selon des sources sur place, ces pêcheurs travaillaient sur la plage de pêche de Kajaga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Le 5 janvier 2023, trois autres pêcheurs sont tombés malades et ont été hospitalisés à ce même hôpital. Le manque de latrines et d'eau potable est en grande partie à la base de cette épidémie. Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi a suspendu toutes les activités sur cette plage. Cette même autorité a donné un délai d'une semaine pour construire un bloc de trois latrines à cet endroit. La même autorité a promis de contacter la REGIDESO afin d'approvisionner cette plage en eau potable.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de janvier 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement des faits :

1- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Kigamba, province Cankuzo

Le 1^{er} janvier 2023, vers 22 heures, au quartier Nyamashishi, au chef-lieu de la commune Kigamba, province Cankuzo, le dénommé Mavukiro, membre du parti CNDD-FDD, commerçant, résidant de ce quartier, natif de la sous-colline Ngoma, colline Rusagara, de la même commune, a été enlevé à son domicile par le prénommé Vénuste, membre de la milice Imbonerakure, accompagné par 3 militaires du Camp Mutukura en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, Mavukiro se disputait avec sa femme et cette dernière a appelé par téléphone cet Imbonerakure pour intervenir. Cet Imbonerakure est venu avec ces trois militaires. La victime a été trouvée agonisante dans la route par ses voisins qui l'ont évacuée vers le CDS Kigamba où il a rendu le dernier soupir. Selon les mêmes sources, le 3 janvier 2023, cet Imbonerakure a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo par le Procureur de la République de Cankuzo accompagné par le Commissaire provincial de police tandis que ces trois militaires ont été arrêtés et embarqués vers le Camp Militaire de Mutukura où ils ont été interrogés par une délégation de l'auditorat militaire. Jusqu'au matin du 4 janvier 2023, Mavukiro qui se trouvait à la morgue de l'hôpital de Cankuzo n'était pas encore enterré.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Dans la matinée du 1^{er} janvier 2023, en zone Kigwena, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Cabara. Selon des sources sur place, le corps de cette victime était pendu sur un arbre.

3-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 1^{er} janvier 2023, sur la colline Karurama de la zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la transversale 7 de cette colline. Selon des sources sur place, la victime aurait été violée avant d'être tuée.

4-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 2 janvier 2023, vers 6 heures, sur la 3^{ème} transversale, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en état de décomposition a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, l'administrateur communal Pamphile

Hakizimana a ordonné l'inhumation immédiate du défunt sans faire des enquêtes pour éviter toute probable contamination de la population environnante.

5-Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi

Le 3 janvier 2023 vers 13 heures, le corps sans vie d'Arthémon Ndikumana, âgé de 53 ans, père de 8 enfants, natif de la sous-colline Gatabo, colline Mugano, commune Matana, province Bururi a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus. Selon des sources sur place, le défunt a été retrouvé après une longue recherche effectuée par des membres de sa famille après sa disparition la veille. Son corps était allongé et des lacets de ses chaussures reliaient son cou et la plante du pied droit. Selon les mêmes sources, après le constat de l'OPJ, la famille du défunt en collaboration avec l'administration locale a procédé à l'enterrement du corps. Signalons que cette personne défunte venait juste de quitter l'Hôpital Psychiatrique de Kamenge communément appelé chez « Le Gentil ».

6-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 3 janvier 2022, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un enfant de 3 ans a été retrouvé. Selon des sources sur place, cet enfant n'a pas pu être identifié. Les habitants de la localité ont indiqué que l'enfant aurait été tué ailleurs et jeté à cet endroit.

7-Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 6 janvier 2023, deux corps sans vie d'hommes ont été retrouvés sur la colline Rusororo, en commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces 2 corps n'ont pas été identifiés. Ces 2 personnes auraient été tuées ailleurs et leurs corps auraient été transportés pour être jetés sur cette colline.

8-Un corps sans vie retrouvé en commune Mutumba, province Karusi

Le 6 janvier 2023, sur la colline Rabiwo, commune Mutumba, province Karusi, le corps sans vie d'Emmanuel Sindayihebura a été retrouvé. Selon des sources sur place, il a été tué à l'aide de gourdins. Les assassins n'ont pas pu être identifiés.

9-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

Le 6 janvier 2023, sur la colline Caguka, commune Kabarore, province Kayanza, le corps sans vie de Nathalie Bucumi, natif de la même colline, âgée de 62 ans, a été retrouvé dans un fossé rempli de cailloux dans la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la bouche, de la tête et des jambes. Selon les mêmes sources, la victime avait été portée disparue la veille. Le commissaire communal de police de Kabarore, Eric Bigirimana a indiqué que cette femme a été tuée par des malfaiteurs avant d'être jetée dans ce fossé.

10-Un homme tué en commune Mwakiro, province Muyinga

Le 6 janvier 2023, un homme non identifié a été tué par la population dans un endroit appelé « Muryamvubu » en commune Mwakiro de la province Muyinga. Selon des sources sur place, il a été attrapé en train de voler chez le dénommé Nkeshimana avant d'être lynché.

11-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 8 janvier 2023, au quartier Mutanga nord, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Juliette Karerwa, âgée de 66 ans, veuve, retraitée ex-enseignante, originaire de la

commune Mbuye, province Muramvya, a été retrouvé à son domicile par sa famille. Selon des sources sur place, cette dame vivait seule et venait de passer 3 jours sans être vue. Les membres de sa famille ont dû défoncer la porte de sa maison pour retrouver ce corps sans vie. Le corps était allongé par terre et au niveau du cou, il y avait une ceinture de sa robe qui aurait servi pour son étranglement.

12-Trois corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 9 janvier 2023, sur la colline Rusiga, Commune Rugombo, province Cibitoke, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés sur la transversale 11 de cette colline. Selon des sources sur place, l'administration à la base a ordonné l'inhumation de ces corps, à la hâte, avant toute enquête pour l'identification de ces corps.

13-Un nouveau-né tué en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 11 janvier 2023, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un nouveau-né appelé Clovis Itangishaka a été tué par sa mère, Sandrine Mukamusoni, âgée de 22 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, Sandrine Mukamusoni vivait illégalement avec Joachim Ndayishimiye, âgé de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline, zone et commune Bugenyuzi. Ce dernier a rejeté la paternité de l'enfant et a commencé à accuser Sandrine d'avoir fait des relations extraconjugales. Après, Sandrine a tué son bébé en l'asphyxiant par la fermeture de la bouche et du nez. Selon les mêmes sources, en date du 14 janvier 2023, vers 5 heures, Joachim et Sandrine ont été arrêtés par la police et ont été conduits au cachot de la police pour la suite du dossier. Le cadavre a été évacué vers la morgue du CDS Bugenyuzi.

14-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 12 janvier 2023, sur la sous-colline Karemyva, colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un corps sans vie et en état de décomposition d'un homme surnommé Gasongo, sentinelle d'une plantation de tomates a été retrouvé près de la rivière Murembwe passant dans cette commune. Selon des sources sur place, cet homme était originaire de la colline et commune Songa, province Bururi. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été enterré sur l'ordre de l'administration sans faire des enquêtes pour identifier les auteurs et le mobile du crime.

15-Un corps sans vie retrouvé en commune Mukike, province Bujumbura Rural

Le 14 janvier 2023, sur la colline Bikanka, commune Mukike, province de Bujumbura Rural, le corps sans vie de Jérôme Simbaruhije, ex-FAB, vivant avec un trouble mental, originaire de la colline Mabawe, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, résidant à la 1^{ère} avenue Gisagara, quartier Kinanira, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été retrouvé près de la rivière Mubarazi, dans un endroit appelé « Diridiri ». Selon des sources sur place, sa famille qui avait perdu ses traces depuis le 11 janvier 2023, vers 12 heures avait sorti un communiqué pour chercher le sien. Selon les mêmes sources, ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Kibumbu.

16-Trois personnes présumées bandits tués en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Le 14 janvier 2023, sur la 2^{ème} avenue n°23 du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, 3 personnes présumées bandits ont été fusillées par la police. Selon une source, ces hommes s'étaient introduits dans un ménage de la 2^{ème} avenue n°23 et les habitants ont alerté des policiers en patrouille. Ces derniers sont intervenus et ont tiré sur les trois présumés bandits qui sont mort sur le champ.

17-Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 16 janvier 2023, vers le matin, sur la 8^{ème} transversale, colline et zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des cultivateurs de coton qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces corps sans vie présentaient des traces de coups de bâtons sur tout le corps, étaient ligotés et décapités. Ces cultivateurs ont alerté des militaires de la position Karurama proche de cet endroit. Arrivés sur les lieux, ces militaires ont appelé par téléphone Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo qui a délégué un OPJ accompagné d'Emmanuel Ntacoripfa, chef de zone Cibitoke et des jeunes Imbonerakure. Selon les mêmes sources, ces deniers ont ordonné aux jeunes Imbonerakure de les enterrer au même endroit. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les corps et les auteurs du double crime.

18-Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi

Le 17 janvier 2023, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, le corps sans vie de Clovis Koriciza, âgé d'au moins 30 ans, originaire de la commune Mugamba, a été retrouvé étendu au bord de la rue. Selon des sources sur place, Clovis Koriciza avait quitté son domicile le 16 janvier 2023 sans préciser sa destination. Selon les mêmes sources, son corps a été conduit dans sa commune natale à Mugamba pour son enterrement. Cependant, la famille de la victime avait demandé que le cadavre de Clovis Koriciza soit conduit à Bujumbura pour l'autopsie en vue de connaître les circonstances de la mort mais Dieudonné Nkunuzimana, administrateur communal de Matana s'est opposé à cette idée.

19-Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 18 janvier 2023, au site communément appelé BPE, sur la colline Kirwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des habitants de ce site, dans une maison non habitée. Selon des sources sur place, il y'avait des traces des cordes sur ce corps. Selon les mêmes sources, Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi s'est rendu sur les lieux et a conduit ce corps à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles. Le lendemain, 19 janvier 2023, Anicet Niyonzima alias Muzorewa, chauffeur de l'administrateur de la commune Mutimbuzi, a pris le cadavre de la morgue et l'a transporté au cimetière de Rukaramu appelé Kwidigi pour l'enterrer. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré par des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana, Pascal Ndiwokubwayo, Ferdinand Ntaconayigize. Après cet enterrement, Anicet a donné une somme de 30.000 FBU à ces Imbonerakure.

20-Un corps sans vie d'un ex-FAB retrouvé en commune et province Makamba

Le 18 janvier 2023, vers 16 heures, au quartier Makamba I, commune et province Makamba, le corps sans vie et en état de décomposition d'un prénommé Désiré, démobilisé, ex-FAB, originaire de la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, travaillant dans un restaurant appelé Yabesi du chef-lieu de cette province, a été retrouvé dans une maison non habitée dont le propriétaire vit à l'étranger. Selon des sources sur place, des gens ont senti une odeur nauséabonde dans cette maison avant d'aller voir l'origine de cette odeur. Selon les mêmes sources, l'administration communale en collaboration avec des agents de la Croix Rouge antenne Makamba a fait enterrer le corps sans la présence des membres de sa famille qui vivent en Mairie de Bujumbura.

21-Un corps sans vie retrouvé en commune Burambi, province Rumonge

Le 18 janvier 2023, vers 12 heures, sur la colline Gitongwe, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge, un corps sans vie du prénommé Isidore, ex-chef de cette colline, a été retrouvé dans son champ de haricots. Selon des sources sur place, cet ancien administratif habitait dans la ville de Rumonge depuis

un certain temps. Le 16 janvier 2023, Isidore était venu sur sa colline pour travailler dans son champ de haricot. Selon Côte Bigirimana, chef de la zone Rusabagi, les conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre.

22-Une personne tuée en commune Kabarore, province Kayanza

Le 19 janvier 2023, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Marcel Nyandwi, âgé de 53 ans, cultivateur, résidant sur cette même colline, a été tué à coup de fusil par un policier, Ferdinand Bikorimana du Commissariat communal de Kabarore. Selon des sources sur place, ce policier était avec un autre policier, Claude Nahimana et ils venaient arrêter Marc Ngendakumana, fraudeur de minerais qui avait pris fuite en date du 14 janvier 2023, vers 4 heures du matin, sur sa colline de Rukere quand des policiers tentaient de l'arrêter suite à la saisie de 15 kg de coltan lors d'une fouille perquisition chez lui par ces policiers accompagnés du chef de cette colline. Selon les mêmes sources, des habitants de cette colline se sont opposés à cette arrestation en tentant de s'accaparer du fusil du policier Ferdinand Bikorimana. Ce dernier a alors tiré dans la foule et a ainsi tué Marcel Nyandwi et a blessé 2 autres personnes. Marc, Claude et Ferdinand ont été poursuivis par la justice.

23-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Le 20 janvier 2023, dans les marais situés entre les collines Burengo et Kinyami, zone, commune et province Ngozi, un corps sans vie de Nestor Ntiranyibagira, âgé d'environ 35 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Monfort Ndoreraho alias Moussa, Commissaire provincial de police à Ngozi a indiqué qu'il a été tué par des habitants du quartier Kinyami en l'accusant d'être un voleur et qu'ils l'ont jeté par après à cet endroit.

24-Une femme tuée en commune Muha, Bujumbura mairie

Dans la nuit du 21 janvier 2023, sur la 2ème avenue dite « Karabiri » en zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura mairie, la prénommée Aline, employée de la BANCOBU, a été tuée à l'aide de gourdin. Selon nos sources, l'auteur du crime serait son conjoint. Ce dernier est rentré tard vers 3 heures du matin avec d'autres individus. Au moment où cette épouse ouvrait la porte, l'un parmi eux l'a frappé au niveau de la tête à l'aide d'un gourdin et elle est morte sur le champ. Le conflit familial serait l'origine de ce meurtre. Le mari de la victime a été arrêté par la police pour question d'enquête.

25-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Le 21 janvier 2023, en commune Ntega, province Kirundo, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé à Gikumba. D'après une source, le corps de la victime présentait des signes montrant qu'elle a été étranglée.

26-Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura mairie

Le 21 janvier 2023, en zone Kanyosha, commune urbaine de Muha, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert non loin d'un bar dit « Nyabugete beach » situé dans cette zone. Selon des sources sur place, le corps du défunt présentait des signes d'étranglement.

27-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

Le 22 janvier 2023, sur la colline Mihigo, commune Busiga, province Ngozi, le corps sans vie de Vénérande Nzeyimana a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Vénérande était séparée d'avec son mari depuis longtemps. Elle vivait avec ses 8 enfants qu'elle avait eus avec ce même mari, dans la maison familiale. Selon les mêmes sources, quand la victime a été retrouvée, son corps présentait des blessures fraîches couvertes de sang montrant qu'elle a été poignardée. Le 21 janvier 2023, Vénérande avait passé la

journée avec son mari, Jean Nkurunziza. Ce dernier lui a donné une somme d'argent non connu avant de partir.

28-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 22 janvier 2023, vers le matin, sur la sous-colline Muhingo, colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie de Daphrose Nizigiyimana, âgée de 41 ans, mère de quatre enfants et fabricant de boisson locale communément appelée « Urwarwa » a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était tout nu. Selon les mêmes sources, cette femme a été tuée en date du 21 janvier 2023, vers 20 heures, lorsqu'elle allait récupérer son argent chez Fabien Hasabumutima alias Yamoshi qui avait acheté sa boisson à crédit. Selon les mêmes sources, sur les lieux du crime, il y avait une chaussure de Léonce Nahimana, membre de la milice Imbonerakure de la localité. Cela a été à la base de l'identification d'un des présumés auteurs que la victime avait rencontrés au cours du chemin. Ces derniers avaient violé cette femme avant de la tuer. Léonce Nahimana a directement été arrêté par la police. Il a échappé de justesse aux membres de la famille de Daphrose qui étaient en colère et qui voulaient se venger.

29-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

Le 23 janvier 2023, vers 9 heures, dans la vallée de la rivière Kanyamihunda séparant la colline Rutyazo de la commune Kayokwe et la colline Ngorore de la commune Ndava, province Mwaro, le corps sans vie du prénommé Sylvère, veilleur à l'Inspection provinciale de l'Enseignement à Mwaro, originaire de la colline Gihinga, commune Kayowe, a été retrouvé vêtu d'une culotte. Selon des sources sur place, sa famille venait de passer 6 mois sans avoir ses nouvelles et il était parti pendant la nuit vêtu d'une culotte après s'être réveillé. Selon les mêmes sources, Sylvère vivait avec des troubles mentaux périodiques depuis 2 ans. Les mêmes sources ont indiqué que le cadavre a été enterré dans le cimetière de la colline Nkundusi, après un constat d'Honorée Hatungimana, Administrateur de la commune Kayokwe.

30-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Le 23 janvier 2023, sur la colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, Patricia Cizanye, âgée de 34 ans, a été tuée pendue à l'aide d'une corde par son mari, militaire de grade de caporal, Pascal Hakizimana, matricule HR17191, travaillant au camp militaire de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ce militaire a été aidé par son ami, Mathias Bizimana en pendant cette femme dans sa chambre à coucher. Après les faits, Pascal Hakizimana s'est caché chez sa sœur où il a été retrouvé suite aux cris de leurs enfants qui ont trouvé leur mère morte suspendue quand ils sont rentrés de l'école. Pascal Hakizimana était venu en cachette en congé, le 22 janvier 2023, et s'était logé chez sa sœur. Selon les mêmes sources, Pascal vivait en concubinage avec une autre femme à Bujumbura Mairie et maltraitait sa femme légitime afin de la pousser au divorce. Le 24 janvier 2023, le TGI Kirundo a auditionné les deux criminels et les a condamnés.

31-Un corps sans vie d'une personne retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 26 janvier 2023, vers 21 heures, sur la colline, commune Bugenyuzi et province Karuzi, Gaspard Ntaconayigize, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 62 ans, a été tué à l'aide des machettes par des gens non identifiés au moment où il rentrait à son domicile. Selon des sources sur place, Gaspard provenait du centre appelé Nyenumpu de la même colline. Le 27 janvier 2023, la police s'est rendue sur les lieux pour faire un constat et a indiqué que les enquêtes avaient commencé afin d'identifier les auteurs de ce crime. Le corps du défunt a été transporté à la morgue du CDS Mugano de la même commune en attendant son inhumation.

32-Une personne tuée en commune et province Muramvya

Le 26 janvier 2023, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Tharcisse Ndayirukiye a été tué à l'aide d'une machette par son fils. Selon des sources sur place, les conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre.

33-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Cankuzo

Le 27 janvier 2023, le matin, sur la colline Nyarutiti, zone Minyare, commune et province Cankuzo, un corps sans vie de Pierre Magorwa, âgé de plus de 60 ans, veuf, vivant seul sur cette colline, a été retrouvé égorgé à l'intérieur de sa maison. Selon des sources sur place, des voisins qui ont vu des portes de la maison défoncées sont entrés dans la maison et ils l'ont trouvé égorgé tandis que des vivres tels que du haricot et du maïs étaient volés. Selon les mêmes sources, des policiers de la protection civile accompagnés par un OPJ et un agent de la santé se sont rendus sur les lieux pour faire le constat.

34-Un corps sans vie d'un membre de la composante sociale Twa retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

Le 28 janvier 2023, vers 19 heures, sur la sous-colline Gatara, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie de Jean Marie Nsavyimana, de la composante sociale Twa, vendeur du bois de chauffage, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, à 200 mètres de la route qui mène vers le marché de Kamahoro de la colline Shanga et à côté de lui, il y avait une bouteille de boisson. Selon des sources sur place, vers le soir, Jean Claude Nyabenda, Jean Marie Binywamazi et Eric Himbazimana, tous de la même composante sociale Twa travaillant avec lui, avaient donné une boisson prohibée communément appelé Hozagara à Jean Marie Nsavyimana. Ces trois hommes ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Buhiga.

35-Une personne tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 28 janvier 2023, vers minuit, sur la sous-colline Gafunzo, colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Damien Barayavuga âgée de 64 ans, membre du parti CNDD-FDD, sentinelle, a été tué, à l'aide d'une grosse pierre jeté sur sa tête, par Suzanne Iranyongeye âgée de 32 ans, elle aussi membre de ce parti. Selon des sources sur place, les deux personnes s'étaient disputées dans la journée au centre communément appelé Kugasoko de cette colline. La femme était ivre car elle avait bu beaucoup des boissons prohibées appelées Karibu. Selon les mêmes sources, Suzanne a pris une grosse pierre et l'a jeté sur la tête de Damien qui est mort directement. Selon les mêmes sources, le défunt a été transporté à la morgue du CDS Bugenyuzi tandis que le présumé auteur a été conduit au cahot de la police à la commune Bugenyuzi pour la confection du dossier.

Bref et sans être exhaustif, au moins 41 personnes ont été et 26 autres blessées au cours du mois de janvier 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	3	0	0	0	0	0	2	0	5	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	10	0	11	0
Gitega	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Karusi	0	0	0	1	2	4	0	0	3	0	5	5
Kayanza	0	0	1	2	0	1	0	0	1	0	2	3
Kirundo	1	0	0	0	0	4	0	0	1	0	2	4
Makamba	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Muramvya	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2	2
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	1	0	4	3	7	23	0	0	29	0	41	26

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de janvier 2023, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici le déroulement des faits pour des cas identifiés :

1- Un homme torturé en commune et province Gitega

Le 4 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, Richard Niyongabire, cultivateur, a été battu par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Protais Gacuraburo, Directeur de l'ECOFO Birohe. Selon des sources sur place, Richard rentrait à la maison et est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure en patrouille nocturne. Ils l'ont tabassé en l'accusant d'être un voleur ; chose qu'il n'a pas cessé de nier. Ils l'ont alors conduit, agonisant, au poste de police de Tankoma tout près de l'Université Polytechnique de Gitega. Selon les mêmes sources, le chef de poste a refusé de l'accueillir et a demandé à ces Imbonerakure de le transporter à l'hôpital. Ces malfaiteurs l'ont jeté dans un boisement d'eucalyptus à quelques mètres de la position de police où il a été retrouvé par des passants qui l'ont évacué, vers 22 heures, à l'Hôpital Régional de Gitega pour des traitements médicaux.

2- Une fille torturée en commune Buhiga, province Karusi

Le 27 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karusi, Joselyne Irakoze, âgée de 25 ans, travaillant comme fille de ménage chez Jean Célestin Ndiwokubwayo, enseignant et, membre du CNDD-FDD âgé de 53 ans, a été tabassée par deux Imbonerakure Enock Habimana âgé de 33 ans et le prénommé Emmanuel âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, cette fille a été accusée d'avoir volé 10.000 FBU appartenant à Trycia Ishimwe, fille de cet enseignant. Cette dernière a appelé ces Imbonerakure et pour la contraindre d'accepter ce vol, ils l'ont tabassé avec des bâtons, tout le corps jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par une voisine à l'hôpital Buhiga où elle a été alitée. Ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

3- Une personne torturée et retrouvée en commune Buhiga, province Karusi

Le 28 janvier 2023, vers 7 heures, sur la RN 12 (Gitega – Muyinga), colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Abou Hebeau, de nationalité congolaise, âgé de 37 ans, convoyeur d'un camion remorque, a été retrouvé en état critique suite aux coups et drogues lui injectés. Selon des sources sur place, il a été retrouvé ligoté aux bras, jambes et ses organes génitaux et avait une seringue aux épaules où on lui a injecté de la drogue. Selon les mêmes sources, il ne pouvait plus parler. Il a été directement conduit à l'hôpital de Buhiga en province Karusi et, après avoir été pris en charge, il a commencé à parler, mais difficilement. Il était avec un chauffeur de Vianey Nkeshimana surnommé Donatien, originaire de la province Muyinga. Ils se dirigeaient vers la Tanzanie et le chauffeur lui a proposé de vider le carburant du camion mais le convoyeur a refusé catégoriquement. Arrivés à Muyinga, le chauffeur a garé le camion car il faisait nuit. Le convoyeur s'est retrouvé dans les mains des agents du SNR qui l'ont conduit jusqu'à Gitega où il a subi les actes barbares jusqu'à perdre connaissance.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de janvier 2023, quatorze cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fillette violée en commune Gihanga, province Bubanza

Au cours du mois de janvier 2023, sur la colline Ndava-Busongo, commune Gihanga, province Bubanza, L.N. âgée de 7 ans, a été violée par Emmanuel Niyonkuru âgé de 19 ans. Selon des sources sur place, la victime et le violeur sont des voisins. Selon les mêmes sources, le délinquant aurait profité de l'absence des parents de l'enfant pour commettre le forfait.

2- Une fille violée en commune Rugazi, province Bubanza

Au cours du mois de janvier 2023, N.N. âgée de 16 ans, a été violée et engrossée Roger Siboniyo, militaire du camp Muzinda. Selon la victime, elle était utilisée pour vendre différents articles de son patron. Ce dernier en aurait profité pour la violer.. Constatant qu'elle était enceinte, le patron l'a immédiatement chassée. La victime s'est confiée à la justice mais sans succès.

3- Une femme victime des violences en commune Buhiga, province Karuzi

Le 7 janvier 2023, vers 21 heures, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Léocadie, âgée de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été giflée et tabassée à coups de bâtons au niveau des côtes par son mari, Frédéric Ntazina, membre du même parti, âgé de 50 ans. Dans un état critique, cette victime a été conduite au CDS Kanyange pour des soins médicaux. Selon des sources sur place, cette femme avait déjà subi des violences de son mari à maintes reprises. Selon les mêmes sources, l'administration communale a convoqué Frédéric mais n'a pas été traduit en justice.

4- Une femme blessée en commune Bukeye, province Muramvya

Le 8 janvier 2023, vers le soir, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, Francine Nizigama, âgée de 30 ans, a été battue par son mari, Emmanuel Nibaruta, âgé de 38 ans et blessée à l'œil droit à coups de poing jusqu'à perdre connaissance.. Selon des sources sur place, Emmanuel avait pris un verre de trop. Il a même brûlé des pagnes de sa femme. Le lendemain, la victime s'est rendue d'abord au CDS de Shumba pour des soins médicaux et elle a, par après, porté plainte à la police. Le mari a été arrêté et conduit au cachot de la police de Bukeye et il a été libéré, deux jours après, suite au retrait des plaintes de la victime.

5- Une femme violée en commune Shombo, province Karuzi

Le 9 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Kagari, colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Madame P., enceinte, âgée de 39 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été violée par Gordien, bûcheron, membre du même parti, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, cette femme était allée dans un boisement pour chercher du bois de chauffage où Gordien était en train de couper des arbres pour la fabrication du charbon de bois. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des

passants sont intervenus et ont conduit la victime au CDS Gikombe. Le bucheron, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot communal de police où il a passé une semaine avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial le 17 janvier 2023.

6- Une fille violée en commune et province Kirundo

Le 12 janvier 2023, sur la colline Kavogero, commune et province Kirundo, C.I., âgée de 14 ans, écolière en 5^{ème} année à l'ECOFO Murama, a été violée par son enseignant, Dieudonné Rugamba. Selon des sources sur place, cette fille a été conduite à l'hôpital Kirundo pour y bénéficier des traitements médicaux. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite de son dossier.

7- Quatre fillettes violées en commune Rutegama, province Muramvya

Le 15 janvier 2023, sur la colline Munanira I, commune Rutegama, province Muramvya, M.R. B., âgée de 3 ans, B.I., âgée de 3 ans, L.I., âgée de 3 ans, et R. R., âgée de 4 ans ont été violées dans une maison en construction par Jean Marie Ngendakumana, âgé de 26 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, les 4 fillettes étaient en train de jouer ensemble près de leur domicile quand le jeune homme leur a donné un beignet de 200 FBU chacune avant de les amener, par ruse, dans cette maison en construction pour les violer. Jean Marie Ngendakumana a été surpris par un travailleur qui amenait du sable dans cette maison et ce dernier a alerté les voisins. Selon les mêmes sources, Jean Marie Ngendakumana a été immédiatement ligoté et conduit au cachot de la PJ à Muramvya tandis que ces fillettes ont été conduites à l'hôpital de Kibimba pour des soins urgents.

8- Une personne blessée en commune et province Muramvya

Le 16 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, Novence Nifasha, âgée de 53 ans, a été blessé à l'aide d'une hache au niveau de la tête par sa femme, Agathe Ciza, âgée de 53 ans. Selon des sources sur place, quelques jours avant, cette femme disait aux voisins qu'elle ne voulait plus de son époux. Selon les mêmes sources, la femme a été arrêtée et transférée à la prison de Muramvya. Signalons que la semaine précédente, cette femme avait versé de l'eau bouillante sur son mari.

9- Une personne blessée en commune et province Kayanza

Le 17 janvier 2023, vers 19 heures, au quartier Mukoro, commune et province Kayanza, Adelin Ndayishimiye, enseignant, âgé de 38 ans, a été blessé par sa femme, Francine Ndayisaba, âgée de 38 ans. Selon des sources sur place, cet enseignant préparait des leçons à dispenser le lendemain quand sa femme a fait irruption au salon avec un gros caillou dans les mains qu'il a jeté sur lui, au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, le 19 janvier 2023, Francine Ndayisaba a été arrêtée et conduite au cachot communal de Kayanza sur l'ordre de Gilbert Nyandwi, administrateur communal. Rappelons qu'Adelin et sa femme ne s'entendaient pas et une affaire de divorce est pendante au TGI de Kayanza.

10- Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

Le 18 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Runyeri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.M., âgée de 12 ans, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO Migina, a été violée par Enock Kennedy Ndiokubwayo, âgé de 16 ans. Selon des sources sur place, la victime était à la recherche du bois de chauffage en compagnie de trois autres enfants quand Enock est venu les intimider disant que les branches d'eucalyptus qu'ils ramassaient appartenaient à son père. Par après, ces trois enfants se sont enfuis mais D.M. a été capturée par Enock qui l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital Cunywe pour des soins médicaux. Le lendemain, les parents de la victime ont porté plainte chez un OPJ. Le violeur a été arrêté et conduit au cachot de Bugendana.

11- Une fillette violée en commune et province Bubanza

Le 18 janvier 2023 aux environs de 16 heures, sur la colline Shari communément appelée « Nabubu », commune et province Bubanza, N. N. âgée de 4 ans, a été violée, chez elle, par Alexis Ntahomvukiye, concubin de Marie-Louise Kubwimana, mère de la victime. Selon des sources sur place, les parents de la victime étaient au champ quand leur enfant a été violé. L'acte de viol a été constaté, le lendemain, par les voisins de la victime. Ces derniers ont constaté que la fillette marchait d'une manière anormale. Ils ont par après appelé la petite fillette pour s'enquérir du problème. La victime aurait lancé les mots suivants : « C'est Papa qui a couché sur moi et m'a introduit une chose ». La victime dégageait déjà une mauvaise odeur. Le 20 janvier 2023, la petite fille a été évacuée au centre « Seruka » pour y subir des soins. Selon les mêmes sources, le 23 janvier 2023, la mère de la victime a porté plainte au Parquet de Bubanza mais le violeur avait déjà pris le large.

12- Une fillette violée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 20 janvier 2023, vers 22 heures, sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, F. S., âgée de 15 ans, a été violée par Chadrack Irakoze, chauffeur d'un véhicule de marque Toyota, type probox. Selon des sources sur place, la victime apportait la nourriture à un boutiquier quand elle a été appelée par le présumé auteur et lui a forcé d'entrer dans le véhicule. Selon les mêmes sources, Chadrack a été arrêté le 21 janvier 2023 par la police et a été conduit au cachot du parquet de Makamba.

13- Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 23 janvier 2023, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée C., âgée de 14 ans, travailleuse domestique a été violée par un prénommée Egide, âgé de 28 ans, conducteur de taxi-moto et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Egide à la maison quand la femme de ce dernier était au champ. La petite a crié au secours et le malfaiteur a échappé après le forfait. Selon les mêmes sources, les voisins ont alerté la police qui a arrêté cet homme. La victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des soins de santé.

14- Trois écolières violées en commune Kibago, province Makamba

Le 25 janvier 2023, Pascal Nitunga, directeur de l'ECOFO Kigongo situé en commune Kibago et province Makamba, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par la police sur accusation d'avoir violé et engrossé 3 écolières de son établissement scolaire. Selon des sources sur place, le 24 janvier 2023, lors d'une réunion organisée par ce directeur de l'ECOFO Kigongo en collaboration avec l'administration locale de Kigongo, les trois écolières dont l'une de la 5^{ème} année et 2 autres de la 6^{ème} année, ont accusé ce directeur de les avoir engrossées. Selon les mêmes sources, après une enquête policière menée en collaboration avec Nimpaye, DPE à Makamba, Pascal Nitunga a avoué les faits lui reprochés. Signalons que ce directeur provincial de l'éducation à Makamba avait déploré qu'il s'observe beaucoup de grossesses non désirées dans cette province.

V.DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

V.1.Aperçu général de la situation carcérale au mois de janvier 2023.

La population pénitentiaire est de 12 275 détenus + 104 nourrissons = 12 379

Le total des prévenus est de 6 516 adultes + 41mineurs = 6 557

Le total des condamnés est de 5 591 adultes + 127 mineurs = 5 718

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Janvier 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée comme celle enregistrée tout au long de l'année 2022 et cela, dans la plupart des milieux carcéraux du pays. En effet, la population pénitentiaire était, au 31 janvier 2023, de 12.379 personnes soit 2,85 fois la capacité d'accueil qui reste de 4.294 personnes. En effet, sur 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 3 seulement ont un taux d'occupation inférieur à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes (81,20%), du CMLC de Ruyigi (90,28%)et du CMLC de Rumonge (98,61%).

Dans les établissements pénitentiaires qui restent, les taux sont dramatiques surtout dans les 6 que nous avons toujours mentionnés dans nos rapports de l'an 2022 Il s'agit de : Muramvya (790,00%), Mpimba (544,00%), Ngozi- Hommes (402,25%), Gitega (329,25%), Ruyigi (252,33%) et Bubanza (240,00%).

VI.2. Tableau de la population carcérale au 31 janvier 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	492	185	15	266	26							3	3	240,00%
Bururi	250	387	252	13	107	15							2		154,00%
Gitega	400	1 317	580	54	604	79							8	13	329,25%
Mpimba	800	4 356	3 302	223	810	21							10	11	544,50%
Muramvya	100	790	266	23	475	26							4	3	790,00%
Muyinga	300	529	143	13	340	33							3		176,33%
Ngozi (F)	250	203		66		105		5		27			15	15	81,20%
Ngozi (H)	400	1 609	569		1 040										402,25%
Rumonge	800	1 096	319	21	723	33							3	2	137,00%
Rutana	350	603	230	17	344	12								2	172,29%
Ruyigi	300	757	204	21	493	39							5	2	252,33%
CMCL Ruyigi	72	65					12		53						90,28%
CMCL Rumonge	72	71					24		47						98,61%
TOTAUX	4 294	12 290	6 050	466	5 202	389	36	5	100	27	-	-	53	51	285,86%
			6 050+466=6 516		5 202+389=5 591		36+5=41		100+27=127				53+50=104		

V. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l, APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi, sans que le gouvernement agisse pas pour mener des enquêtes, lesquelles conduiraient à identifier les auteurs et a les soumettre à la force de la loi. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier continuent à avoir droit de cité dans un pays régi pourtant par des lois claires.

La situation reste telle au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Même celles qui sont relaxées sont arrêtées à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le beau et le mauvais temps dans le pays sans être inquiétés.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériorent au jour le jour dans notre pays, l, APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi, de :**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

- **Aux PTF, de :**

- ✓ Renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ Financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine

- **A la population, de :**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.

Fin ***** Fin ***** Fin